

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Résultats de l'Enquête nationale sur la santé de 2022 : Services de réduction des méfaits, comportements à risque, consommation de drogues en établissement et maladies infectieuses

Objectifs de la recherche

La présente étude donne un aperçu des réponses au questionnaire d'autodéclaration dans le cadre de l'Enquête nationale sur la santé de 2022. Elle comprenait également un examen des données sérologiques pour déterminer les estimations de la prévalence des maladies infectieuses, comme le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), le virus de l'hépatite C (VHC) et la syphilis. Les réponses du questionnaire d'autodéclaration ont été utilisées pour examiner les éléments suivants :

- Diagnostic et dépistage des maladies infectieuses;
- Consommation de drogues en établissement et attitudes liées à la consommation de drogues;
- Comportements à risque pouvant augmenter le risque de maladies infectieuses, comme les tatouages et les relations sexuelles non protégées pendant l'incarcération;
- Connaissance des services et du matériel de réduction des méfaits et accès à ces derniers.

Les résultats de l'étude peuvent être utilisés pour éclairer les stratégies et les interventions en santé publique concernant les besoins en santé de la population carcérale et, en fin de compte, améliorer la prestation des soins.

Approche et méthodologie de recherche

L'Enquête nationale sur la santé de 2022 comportait deux parties : 1) un questionnaire d'autodéclaration et 2) un échantillon de goutte de sang séché (GSS) pour vérifier les maladies infectieuses. La population étudiée était composée de personnes incarcérées dans des établissements fédéraux canadiens qui répondaient à trois critères d'admissibilité : elles avaient consenti à participer, étaient capables de participer en français ou en anglais et avaient été incarcérées de façon continue dans un établissement fédéral pendant au moins six mois avant le début de l'étude. Cette étude portait sur 1 404 participants, dont 1 285 étaient hébergés dans des établissements pour hommes et 119 dans des établissements pour femmes. La plus grande proportion des participants se sont identifiés comme Blancs (42 %) ou comme Autochtones (37 %). Une grande partie des participants venaient de la région du Québec (33 %), puis de la région de l'Ontario (23 %), de la région des Prairies (17 %), de la région du Pacifique (15 %) et de la région de l'Atlantique (11 %).

Diagnostic et dépistage des maladies infectieuses

Principales constatations

Grâce aux données sérologiques, on a détecté des anticorps contre le VIH chez moins de 1 % des participants et des anticorps contre le VHC chez 22 % des participants; on a établi que 3,6 % des participants présentaient une infection active par le VHC et on a détecté des anticorps contre la syphilis chez 4,7 % des participants. Il convient de noter que les renseignements sérologiques n'étaient accessibles que pour une partie de l'échantillon total. Par exemple, pour examiner les taux de prévalence des anticorps contre le VHC, les 861 participants ont été inclus, tandis que, pour examiner les taux de prévalence des anticorps propres au VIH, 856 participants avaient suffisamment de renseignements dans leur GSS pour être inclus. En revanche, pour examiner la prévalence de la syphilis, 837 participants avaient suffisamment de renseignements dans leur GSS pour être inclus.

En ce qui concerne les diagnostics autodéclarés, 19 % de l'échantillon total ($n = 272$) ont déclaré avoir reçu un diagnostic pour l'une des trois maladies, et 2 % ($n = 29$) ont déclaré avoir reçu un diagnostic pour au moins deux des trois maladies. Vingt-deux participants (2 %) ont déclaré avoir reçu un diagnostic de VIH à un moment donné de leur vie. Une proportion supérieure des participants de l'échantillon ont déclaré avoir reçu un diagnostic de VHC à un moment donné de leur vie ($n = 247$; 18 %), et environ 5 % d'entre eux ont indiqué qu'ils étaient toujours atteints du VHC ($n = 12$ sur 247). En ce qui concerne la syphilis, 4 % des participants de l'échantillon ont indiqué avoir reçu un diagnostic à un moment donné de leur vie ($n = 63$).

En ce qui a trait au dépistage des maladies infectieuses, 56 % ($n = 788$ pour le VIH et le VHC) des participants de l'échantillon se sont soumis à des tests de dépistage du VIH et du VHC à un moment donné pendant leur incarcération dans un établissement fédéral, tandis qu'un peu plus de 30 % de l'échantillon se sont soumis à un test de dépistage de la syphilis pendant leur incarcération en établissement fédéral ($n = 445$). Parmi les personnes ayant indiqué qu'elles n'avaient pas passé de test de dépistage, les trois motifs les plus courants étaient les suivants : « J'ai déjà passé un test de dépistage et je sais que je ne l'ai pas » (VIH = 35 %; VHC = 29 %; syphilis = 13 %), « Je ne pense pas être à risque » (VIH = 29 %; VHC = 28 %; syphilis = 35 %), et « On ne m'a pas proposé de test » (VIH = 18 %; VHC = 17 %; syphilis = 27 %). Les proportions de participants ayant déclaré avoir subi un test de dépistage au cours des six derniers mois étaient inférieures (VIH 19 %, VHC 23 %, et syphilis 14 %). Les motifs invoqués pour ne pas avoir subi de test de dépistage dans les six derniers mois étaient comparables à ceux invoqués pour ne jamais avoir été testés.

Répercussions de la recherche

Les taux de prévalence du VIH, du VHC et de la syphilis dans les établissements fédéraux demeurent supérieurs à ceux de la population canadienne dans l'ensemble.^{1,2,3} Les constatations soulignent la nécessité d'accroître la sensibilisation à l'importance du dépistage des maladies infectieuses. En offrant les tests de dépistage et le traitement des maladies infectieuses, le SCC parvient à remplir sa mission « Transformons des vies. Protégeons les Canadiens. », en améliorant la santé des personnes incarcérées et en veillant à ce que les maladies infectieuses ne soient pas réintroduites dans la collectivité lorsque ces personnes sont mises en liberté.

Consommation de drogues en établissement et attitudes liées à la consommation de drogues

Parmi les 1 404 personnes ayant participé à l'Enquête nationale sur la santé de 2022, 23 % ont fumé des drogues, 18 % ont reniflé des drogues et 4 % se sont injecté des drogues en prison dans les six derniers mois.

Principales constatations

Des 1 404 participants, 413 (29 %) ont indiqué avoir consommé de la drogue dans un établissement fédéral au cours des six derniers mois. Parmi ces 413 participants, 323 (78 %) ont déclaré avoir fumé des drogues en prison au cours des six derniers mois, nombre qui représente un peu moins d'un quart de l'ensemble de l'échantillon ($n = 323$ sur 1 404; 23 %). De ces 323 participants, la majeure partie ($n = 102$ sur 323; 32 %) a déclaré fumer tous les jours. Plus de la moitié de ces participants n'ont jamais fumé en utilisant un dispositif ou un outil usagé ($n = 167$ sur 323; 52 %), et plus de la moitié n'ont jamais prêté leur dispositif ou leur outil à quelqu'un d'autre après l'avoir utilisé pour fumer ($n = 165$ sur 323; 51 %).

¹ Agence de la santé publique du Canada (2022a), *Estimations de l'incidence et de la prévalence du VIH, et des progrès réalisés par le Canada en ce qui concerne les cibles 90-90-90 pour le VIH, 2020*.

² Popovic, N., A. Williams, S. Périnet, L. Campeau, Q. Yang, F. Zhang, P. Yan, J. Feld, N. Janjua, M. Klein, M. Kraiden, W. Wong, et J. Cox (2022). « Estimations nationales de l'hépatite C : incidence, prévalence, proportion non diagnostiquée et traitement, Canada, 2019 », *Relevé des maladies transmissibles au Canada (RMTC)*, volume 48 (11/12).

³ Agence de la santé publique du Canada (2023), « Syphilis infectieuse et syphilis congénitale au Canada », *RMTC*, 2022.

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Sur les 413 participants qui ont indiqué avoir consommé des drogues dans un établissement fédéral, 260 (63 %) ont déclaré avoir reniflé des drogues en prison au cours des six derniers mois, ce qui représente 18 % de l'ensemble de l'échantillon ($n = 260$ sur 1 404). De ces participants, la plus grande proportion ($n = 59$ sur 260; 23 %) a déclaré renifler des drogues d'un à trois jours par mois. Près de la moitié de ces participants n'ont jamais reniflé de drogues à l'aide d'un dispositif ou d'un outil usagé ($n = 116$ sur 260; 45 %), et moins de la moitié n'ont jamais prêté leur dispositif ou leur outil à quelqu'un d'autre après l'avoir utilisé pour renifler des drogues ($n = 119$ sur 260; 46 %).

Enfin, des 413 participants qui ont indiqué avoir consommé des drogues dans un établissement fédéral, 51 (12 %) ont déclaré s'être injecté des drogues en prison au cours des six derniers mois, ce qui représente 4 % de l'ensemble de l'échantillon ($n = 51$ sur 1 404). Parmi ces participants, le plus grand nombre ($n = 13$ sur 51; 25 %) a déclaré s'injecter des drogues d'un à trois jours par semaine; la même proportion a également signalé s'injecter des drogues moins d'un jour par mois. Plus de la moitié de ces participants ($n = 30$ sur 51; 59 %) ont indiqué avoir utilisé une seringue usagée et/ou avoir partagé leur seringue usagée avec quelqu'un d'autre.

Les attitudes liées à la consommation de drogues en établissement ont également été examinées chez les participants qui ont fourni des réponses à l'aide d'une échelle de Likert en quatre points, les réponses allant de « Tout à fait en désaccord » à « Tout à fait d'accord ». On a constaté que 65 % ($n = 379$ sur 584) étaient « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec le fait qu'ils craignent que la drogue disponible en prison soit contaminée ou coupée avec des drogues qu'ils ne connaissent pas. Une grande proportion de répondants ont également indiqué qu'ils étaient « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec les énoncés selon lesquels ils voulaient essayer d'arrêter de prendre de la drogue pendant leur incarcération ($n = 361$ sur 478; 75 %), avaient essayé d'arrêter de prendre de la drogue pendant leur incarcération ($n = 377$ sur 491; 77 %) et sont à l'aise de parler de leur consommation de drogue avec les services de santé ($n = 457$ sur 605; 75 %).

Répercussions de la recherche

Par rapport aux résultats du Sondage national de 2007 auprès des détenu(e)s sur les maladies infectieuses et les comportements à risque réalisé par le SCC (Zakaria et coll., 2010), la consommation de drogues en établissement a diminué. L'un des motifs possibles de cette diminution de la consommation de drogue autodéclarée pourrait être l'étoffement des services de réduction des méfaits et des options de traitement de la toxicomanie par le SCC. Ces résultats laissent entendre que le SCC devrait continuer de fournir et d'élargir les initiatives d'éducation et de réduction des méfaits qui ciblent les connaissances, les attitudes et les croyances concernant la toxicomanie afin que les personnes incarcérées sachent comment et où trouver des options de traitement. L'élargissement des initiatives de réduction des méfaits et des options de traitement de la toxicomanie contribuera à améliorer (1) les résultats sur la santé des personnes incarcérées et (2) la sécurité générale de l'établissement.

Comportements à risque : Tatouages et relations sexuelles non protégées

Un peu moins de la moitié de tous les participants s'étaient fait tatouer pendant leur séjour dans un établissement fédéral, dont les deux tiers n'avaient pas partagé de dispositifs. La plupart des participants n'ont pas eu de relations sexuelles pendant leur séjour dans un établissement fédéral. Cependant, parmi ceux qui en ont eu, beaucoup n'ont pas utilisé de protection.

Principales constatations

Parmi les 1 404 participants, 626 (45 %) ont déclaré s'être fait tatouer alors qu'ils se trouvaient dans un établissement fédéral. Toutefois, 186 participants ont déclaré s'être fait tatouer au cours des six derniers mois (30 %). Parmi ces derniers, la majorité ($n = 118$ sur 186; 63 %) a utilisé un pistolet à tatouage modifié, suivie de 34 % ($n = 64$ sur 186) qui ont utilisé une aiguille à perle, et 33 % ($n = 61$ sur 186) qui ont utilisé une aiguille à coudre. En outre, 67 % des participants ont indiqué que le dispositif n'avait jamais été utilisé par quelqu'un d'autre avant leur tatouage ($n = 124$ sur 186), tandis que 83 % ($n = 154$) ont déclaré qu'ils n'avaient jamais partagé de dispositifs.

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

sur 186) ont indiqué que l'encre n'avait jamais été utilisée par quelqu'un d'autre avant leur tatouage. En ce qui a trait aux programmes de tatouage plus sûrs (c.-à-d. des services de tatouage professionnels et stériles), la majorité des participants qui se sont fait tatouer au cours des six derniers mois ont indiqué qu'ils utiliseraient ce programme s'il était mis en place dans leur établissement ($n = 168$ sur 186; 90 %).

Une faible proportion de participants ($n = 123$ sur 1 404; 9 %) ont indiqué avoir eu des relations sexuelles (orales, vaginales et/ou anales) au cours des six derniers mois pendant leur séjour dans un établissement fédéral. Trente-deux participants ont indiqué avoir eu des relations sexuelles avec un homme, dont 28 % ($n = 9/32$) ont rarement ou n'ont jamais utilisé un condom lorsqu'ils ont eu des relations sexuelles vaginales, et 66 % ($n = 21$ sur 32) ont rarement ou n'ont jamais utilisé de condom ou de digue dentaire lors de relations sexuelles anales ou orales. En revanche, 87 participants ont indiqué avoir eu des relations sexuelles avec une femme, dont 58 % ($n = 50$ sur 87) ont rarement ou n'ont jamais utilisé un condom ou une digue dentaire lors de relations sexuelles vaginales ou orales, et 34 % ($n = 30$ sur 87) des participants ont rarement ou n'ont jamais utilisé un condom lors de relations sexuelles anales. Quatorze participants ont déclaré avoir eu des relations sexuelles en échange de biens pendant leur séjour dans un pénitencier fédéral ($n = 14$ sur 123; 11 %), dont huit qui ont indiqué que la situation s'est produite fréquemment.

Répercussions de la recherche

Par rapport aux résultats du Sondage national de 2007 auprès des détenu(e)s sur les maladies infectieuses et les comportements à risque réalisé par le SCC (Zakaria et coll., 2010), la pratique du tatouage dans les établissements fédéraux a augmenté (de 38 % à 45 %). Si la plupart ont indiqué qu'ils n'avaient pas eu de relations sexuelles pendant leur séjour dans un pénitencier fédéral, une grande proportion des personnes qui en ont eues ont indiqué qu'elles n'avaient pas utilisé de moyen de protection à l'occasion ou la plupart du temps. Les résultats laissent entendre que les comportements à risque, y compris le partage d'aiguilles aux fins de tatouage ainsi que les relations sexuelles non protégées, peuvent contribuer à augmenter le risque d'infection. Ces résultats soulignent la nécessité de mettre en place des services de prévention efficaces et d'améliorer la sensibilisation et l'accès au matériel de réduction des méfaits comme les condoms, les digues dentaires et l'eau de Javel. De plus, ils mettent l'accent sur la nécessité d'améliorer les services de réduction des méfaits liés au tatouage. Les résultats peuvent être utilisés pour contribuer à améliorer les stratégies de réduction des méfaits et les pratiques de prévention.

Services et matériel de réduction des méfaits

Peu de participants ont déclaré avoir eu de la difficulté à accéder à du matériel de réduction des méfaits; ceux qui ont eu des problèmes ont indiqué qu'ils étaient souvent attribuables à des quantités insuffisantes ou à une incapacité à trouver des fournitures.

Principales constatations

Parmi les 1 404 participants, 54 % ($n = 753$) n'ont pas essayé d'avoir accès à du matériel de réduction des méfaits (condoms, lubrifiant ou digues dentaires). À l'inverse, 22 % des participants ($n = 304$ sur 1 404) ont indiqué qu'ils avaient réussi à se procurer le matériel de réduction des méfaits dont ils avaient besoin, et 5 % ($n = 70$ sur 1 404) ont déclaré avoir eu de la difficulté à obtenir ce dont ils avaient besoin. Pour les personnes qui déclaraient avoir eu des difficultés d'accès au matériel, l'un des principaux problèmes rencontrés était la quantité insuffisante de matériel. Plus précisément, 40 % ($n = 28$ sur 70) ont indiqué que lorsqu'elles ont voulu se procurer des condoms, il n'en restait plus, 36 % ($n = 25$ sur 70) ont éprouvé ce problème avec l'accès au lubrifiant, et 17 % ($n = 12$ sur 70), avec l'accès aux digues dentaires. Les autres raisons courantes pour lesquelles elles n'ont pas accédé au matériel de réduction des méfaits comprenaient le fait de ne pas savoir où trouver les fournitures (20 % pour les condoms, 17 % pour le lubrifiant et 13 % pour les digues dentaires) et de s'inquiéter que d'autres détenus puissent les voir se procurer ces fournitures (19 % pour les condoms, 20 % pour le lubrifiant et 11 % pour les digues dentaires).

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Parmi les 1 404 participants, 80 % ($n = 1\,123$ sur 1 404) ont indiqué ignorer que la prophylaxie préexposition, un médicament pris pour aider à prévenir le VIH avant l'adoption d'un comportement à risque, était accessible dans les établissements fédéraux. Neuf pour cent ($n = 122$ sur 1 404) ont indiqué qu'ils savaient qu'ils pouvaient avoir accès à la prophylaxie préexposition dans les établissements fédéraux. Parmi les personnes qui savaient que la prophylaxie préexposition était offerte dans les établissements fédéraux, 77 % ($n = 94$ sur 122) ont indiqué qu'elles n'avaient jamais pris ce médicament pendant leur séjour dans un établissement fédéral, et plus de la moitié d'entre elles ($n = 63$ sur 94; 52 %) ont indiqué qu'elles n'en avaient pas besoin ou qu'elles ne croyaient pas être à risque de contracter le VIH. Parmi les 122 participants qui étaient au courant de la disponibilité de la prophylaxie préexposition, 8 % ($n = 10$ sur 122) ont déclaré en avoir pris dans un établissement fédéral.

En ce qui concerne la prophylaxie post-exposition, un médicament pris pour aider à prévenir le VIH après avoir adopté des comportements à risque, 79 % ($n = 1\,108$ sur 1 404) ont indiqué ne pas savoir qu'elle était offerte dans les pénitenciers fédéraux, alors que 7 % ($n = 100$ sur 1 404) ont indiqué savoir qu'elle était offerte. Parmi les personnes qui savaient que la prophylaxie post-exposition était offerte dans les établissements fédéraux, la plupart (81 %, $n = 81$ sur 100) ont déclaré n'en avoir jamais pris dans un établissement fédéral. De ces participants, 69 % ($n = 56$ sur 81) ont indiqué qu'ils n'avaient pas pris de prophylaxie post-exposition parce qu'ils n'en avaient pas besoin ou qu'ils ne croyaient pas être à risque de contracter le VIH. Seulement 11 % des participants ayant déclaré savoir que de la prophylaxie post-exposition était offerte ($n = 11$ sur 100) en avaient déjà pris pendant leur séjour dans un établissement fédéral.

Répercussions de la recherche

Un peu moins de la moitié des participants (46 %) ont tenté d'accéder à du matériel de réduction des méfaits. Les problèmes les plus fréquents rencontrés étaient les quantités insuffisantes et la méconnaissance des lieux d'approvisionnement. Les établissements correctionnels doivent veiller à ce qu'il y ait suffisamment de matériel de réduction des méfaits approprié et à ce que son emplacement soit bien connu, facilement accessible et privé (dans la mesure du possible).

Pour de plus amples renseignements

Wanamaker, K., D. Filoso, W. Mahboob, M.-P. Gendron, et S. Johnson (2024). *Maladies infectieuses, comportements à risque et approches de réduction des méfaits : Résumé des résultats de l'Enquête nationale sur la santé de 2022*. (Rapport de recherche R-477). Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada

Pour obtenir le rapport complet en version PDF, veuillez en faire la demande à la [Direction de la recherche](#).

Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Publications de recherche connexes du SCC

- ERR-23-30 Taux de prévalence des maladies infectieuses chez les délinquants dans les établissements fédéraux
- RIB-23-33 Concordance entre les résultats sérologiques et le diagnostic autodéclaré : VIH, VHC et syphilis
- RIB-23-32 Prévalence d'anticorps contre le SRAS-CoV-2 chez les femmes incarcérées dans les établissements fédéraux
- RIB-23-31 Prévalence des anticorps contre le SRAS-COV-2 chez les détenus de sexe masculin sous responsabilité fédérale
- R-332 État de santé physique déclaré par les nouvelles délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral (Nolan et Stewart, 2014)
- R-314 État de santé physique autodéclaré des délinquants de sexe masculin nouvellement admis sous responsabilité fédérale (Stewart, Sapers, Nolan et Power, 2014)
- R-259 Les liens entre les comportements qui présentent un risque à vie pour la santé et les infections au virus de l'immunodéficience humaine et au virus de l'hépatite C déclarées par des détenus canadiens sous responsabilité fédérale (Zakaria, 2012)
- R-254 Liens entre les comportements à risque pour la santé, le risque perçu d'infection et le dépistage des infections par le virus de l'immunodéficience humaine et le virus de l'hépatite C chez les détenus canadiens sous responsabilité fédérale (Zakaria, 2012)
- R-238 Sondage national de 2007 auprès des détenu(e)s sur les maladies infectieuses et les comportements à risque : Sommaire des conclusions concernant les femmes (Thompson, Zakaria et Grant, 2011)
- R-237 Sondage national de 2007 auprès des détenu(e)s sur les maladies infectieuses et les comportements à risque : Sommaire des conclusions, détenus autochtones (Thompson, Zakaria et Grant, 2011)
- R-223 Dépistage et traitement des infections au virus de l'immunodéficience humaine et au virus de l'hépatite C chez les détenus sous responsabilité fédérale au Canada (Zakaria, Thompson, Jarvis et Smith, 2010)
- R-210 L'utilisation de l'eau de Javel et le recours au Programme de traitement d'entretien à la méthadone comme mesures de réduction des méfaits dans les pénitenciers du Canada (Zakaria, Thompson et Borgatta, 2010)
- R-209 Sensibilisation aux mesures visant à réduire les méfaits des infections transmissibles sexuellement (ITS) dans les pénitenciers du Canada, et utilisation de ces articles (Thompson, Zakaria et Borgatta, 2010)
- R-207 Comparaison entre les comportements à risque liés aux drogues et aux activités sexuelles dans la collectivité et en milieu carcéral chez les détenus sous responsabilité fédérale au Canada (Zakaria, Thompson et Borgatta, 2010)
- R-199 Taux d'infections au VIH et au VHC déclarées depuis l'admission dans un établissement fédéral au Canada, et caractéristiques de l'incarcération et comportements à risque liés à la consommation de drogues qui y sont associés (Zakaria, Thompson et Borgatta, 2010)
- R-211 Résumé des premiers résultats du Sondage national de 2007 auprès des détenu(e)s sur les maladies infectieuses et les comportements à risque (Sommaire) (Zakaria, Thompson et Borgatta, 2009)

